

Une histoire mouvementée

C'est en 1836 qu'on « découvre » à l'Hôtel-Dieu un immense retable (2,25 sur 5,46 m) presque entièrement recouvert d'un badigeon. Mais, sur le panneau central, le manteau rouge du Christ a été épargné et il attire l'attention.

Le retable, descendu de son mur puis « lavé avec soin », est reconnu comme un « trésor sans prix », bien que son état de conservation laisse beaucoup à désirer. Il se présente comme un polyptyque de neuf panneaux : les trois du centre sont fixes, les six panneaux latéraux, montés sur charnières, se referment sur les panneaux centraux. L'originalité de la composition et la beauté des personnages sont évidentes, bien que celle des ressuscités soit en partie masquée : les nus sont tous recouverts, les élus de robes brunes et les damnés de flammes surpeintes.

C'est visiblement un retable flamand du 15^e siècle, mais de qui est-il ? Les recherches dans les archives de l'Hôtel-Dieu ne donnent pas grand-chose : un inventaire de 1501 mentionne « une table de plate peinture où est le Jugement », précise son emplacement sur le maître-autel de la chapelle de la grande salle des pauvres, et le décrit, extérieur compris. A part cela, aucune trace de la commande, aucune mention d'auteur.

Les peintures du retable fermé ayant une disposition analogue à celle de *L'Agneau mystique*, on commence par l'attribuer à van Eyck. Après des discussions serrées entre les historiens d'art, l'accord finira par se faire sur le nom de Rogier van der Weyden.

Probablement le retable a-t-il quitté sa place à la Révolution, pour être « perdu de vue » après la tourmente. Pendant la guerre de 1870, il disparaît de nouveau en lieu sûr. Après quoi les administrateurs de l'Hôtel-Dieu songent à sa restauration. Au terme de longues hésitations, ils se décident en 1875 à envoyer au Louvre le panneau le plus abîmé, celui de *l'Enfer*. Il est scié en deux dans l'épaisseur du bois, ce qui le dissocie de l'autre face, celle de *Saint Antoine*. Précautionneusement transféré sur toile, *l'Enfer* est remis à neuf. Sa « résurrection » est suffisamment probante pour convaincre les administrateurs rassurés d'envoyer le reste du retable à Paris. Les autres panneaux sont dédoublés de la même manière, et les plus détériorés transposés sur toile ; les surpeints qui le défiguraient sont enlevés.

En 1878, la restauration est terminée. En 1891, le *Jugement* de l'Hôtel-Dieu est classé « monument historique ». Après sa mise en sécurité pendant la Seconde Guerre mondiale, une deuxième restauration est entreprise au musée de Dijon.

En 1952-53, une exposition à Paris est l'occasion d'un examen attentif au Laboratoire du Musée du Louvre. A partir de 1968, une étude extrêmement approfondie dans tous les domaines — historique, technique, artistique — est effectuée sous la direction de Nicole Veronee-Verhaegen par une mission du Centre National de Recherches « Primitifs Flamands » de Belgique. Ses résultats sont publiés en 1973.

En 1970, à l'occasion de la visite du président de la République française Georges Pompidou, le polyptyque — jusque-là conservé dans une salle spéciale — retrouve temporairement son emplacement originel sur l'autel de la grande salle des pauvres. Cette présentation dans le cadre pour lequel il a été conçu ne peut malheureusement être maintenue, pour des raisons de sécurité et de conservation. Depuis 1975, il habite une salle aménagée pour lui, à température et degré hygrométrique constants, conformément aux normes établies par le Musée du Louvre pour qu'il supporte sans dommage le défilé ininterrompu des visiteurs (plus de 350 000 par an). Un système original de loupe mobile a été mis en place pour leur permettre d'observer l'extraordinaire finesse d'exécution des détails.